

# Médias et criminalité des étrangers

Depuis trois à quatre ans, la variable immigration a pris une ampleur grandissante dans la définition de la délinquance. Quelles en sont les raisons? La criminalité en Suisse a-t-elle changé? La part des étrangers a-t-elle augmenté comme le semble faire croire les médias?

## Les communiqués de police

Dans les cas de faits divers, la principale raison de la diffusion d'un communiqué de police est la recherche de témoins ou l'appel à témoin. Dans ces cas, la description du signalement doit être d'une parfaite correction. Mais cet exercice de style n'est pas simple. Les termes techniques tels que «de type mélanoderme» ou «xanthoderme» ne sont pas appropriés car non compris du public. Dès lors, comment décrire un individu du Sri Lanka ou d'Asie du Sud Ouest? Pour un Algérien ou un Marocain, faut-il préciser «individu à peau basanée» ou «d'Afrique du Nord»? Rien n'est uniformisé au niveau des polices suisses, si bien qu'il existe bel et bien une forme de discrimination. Si pour un Africain l'expression «personne de race noire» est encore courante, il ne viendrait jamais à l'idée d'un policier d'indiquer «individu de race jaune» pour un Japonais ou un Chinois, mais plutôt «de type asiatique».

Lorsque dans des lieux publics, il se produit des affaires graves nécessitant une action policière, il n'y a souvent pas à proprement parler nécessité d'information. Mais l'évaluation de la situation laisse penser que les médias seront tôt ou tard informés de l'événement. C'est dans ce contexte que la nationalité d'un suspect figure dans la description des protagonistes interpellés par la police. Même si cette donnée n'a pas d'intérêt par rapport à l'enquête en cours, les journalistes vont systématiquement se renseigner à ce sujet. Dès lors, la police l'indique d'office pour ne pas être assiégée au téléphone. Actuellement, cette question prend une nouvelle dimension. En avril 2007, après que le public eût appris que le tireur-fou de Baden était un Irakien naturalisé suisse, il s'est engagé un débat politico-médiatique sur la naturalisation et sur la criminalité des étrangers naturalisés. Depuis, l'intérêt des journalistes pour l'indication de la naturalisation s'est confirmé. Cela prouve l'énorme influence du débat politique sur l'information et sur sa qualité.

Il est fréquemment question dans les communiqués de police d'atteintes à l'intégrité physique, d'homicides, d'affaires de brigandages ou de mœurs. La population n'ayant pratiquement que la source policière pour s'informer au sujet de cette criminalité, elle y trouve un grand intérêt. C'est cet intérêt de l'opinion qui pousse les médias à faire un véritable business de ces affaires. La tendance actuelle est d'écrire non pas un article informatif sur un fait divers mais de produire plusieurs articles sur le même événement. Par conséquent, le citoyen va nourrir son anxiété à la lecture de cette suite d'articles et construire un faux modèle de criminalité en ne se rendant pas compte que le fait divers est sorti du contexte de la réalité criminelle. En effet, les indicateurs tels que la fréquence de ce type d'infraction et son évolution au fil des années ainsi que les profils divergents des auteurs d'infractions passés sous silence. C'est ainsi que se construisent les fausses hypothèses, les amalgames ou les processus de stigmatisation. Un exemple frappant est l'affaire de Rhäzüns lorsque deux jeunes, originaires du Kosovo, âgés de 10 et 13 ans, avaient abusé sexuellement d'une fillette de 5 ans en juin 2006. Le ministre de la Justice et de la Police Christoph Blocher s'était exprimé plusieurs fois à propos de ce fait divers en déclarant «qu'un grand nombre d'auteurs sont des jeunes étrangers mal intégrés, notamment issus des Balkans». Or, un bref coup d'œil à la statistique des condamnations de mineurs montre que sur 132 jeunes de moins de 18 ans condamnés durant l'année 2005, 88 étaient de nationalité suisse et 44 de nationalité étrangère. Une telle exploitation politique d'un fait divers est donc susceptible de créer une fausse représentation de la criminalité parmi la population, ce d'autant plus que la source de l'information vient d'une source officielle.

## La machine s'emballa

Lorsqu'un fait divers choquant est médiatisé, il se produit fréquemment un triple effet: un regain d'intérêt médiatique, un emballement de la police à communiquer, et un débat politique thématique permettant de prendre position et de proposer des mesures allant jusqu'à des modifications législatives. Il a suffi de l'affaire de Rhäzüns, d'une affaire de mœurs dans une école à Seebach en novembre 2006, de violences à Monthey en janvier 2007, de «viols» à Schmiten en mars et à Kloten en avril 2007, pour faire l'amalgame entre «abus sexuel et défaut d'intégration des étrangers» et pour stigmatiser le concept «violence-des-jeunes étrangers». Alors qu'il existe environ dix mille affaires mettant en scène des délinquants mineurs chaque année en Suisse, ces cinq affaires très médiatisées ont suffi à

*Olivier Guéniat est né à Porrentruy. Diplômé ès police scientifique et criminologie de l'Université de Lausanne, il est le chef de la Police de sûreté neuchâteloise depuis 1997. Olivier Guéniat a publié différents ouvrages sur des thèmes liés à la délinquance.*

## I migranti nell'occhio del mirino

*Da tre o quattro anni a questa parte, la variabile dell'immigrazione ha assunto una rilevanza sempre maggiore nella definizione della delinquenza. Quali sono i motivi di tale tendenza? La criminalità in Svizzera è cambiata? La proporzione di stranieri è aumentata come vorrebbero far credere i media? L'ansia della popolazione di fronte alla delinquenza non fa che aumentare, come pure il nesso di causalità tra criminalità e delinquenti stranieri. Perché negli ultimi anni è andato scavandosi sempre più profondamente il fossato tra percezione della criminalità e evoluzione della realtà criminale o, più esattamente, approssimazione statistica di tale evoluzione? La risposta risiede in gran parte e indubbiamente nel contenuto dell'informazione diffusa dai media, i quali costituiscono in tale contesto un vettore pressoché monopolistico. Infatti, il cittadino trova proprio nei media l'essenziale della materia prima che gli consente di farsi un'immagine della delinquenza.*

relancer fortement le débat politique sur l'intégration des étrangers. Des propositions de mesures radicales ont été formulées comme l'expulsion des mineurs délinquants avec l'ensemble de leurs familles ou encore la prison pour les moins de 15 ans. Or, indépendamment du fait que de telles mesures sont probablement contraires aux droits fondamentaux sur lesquels s'appuient nos principes démocratiques, elles n'auraient pour ainsi dire aucune influence sur la criminalité en Suisse. En effet, la sévérité n'influence quasiment pas le nombre de crimes et délits graves, comme nous le montre l'exemple des Etats-Unis où la peine de mort ne prévient pas l'homicide. Par ailleurs, l'expulsion de quelques adolescents, avec leur famille ou non, ne permettra pas d'empêcher des affaires du type de celles de Rhäzüns, Seebach ou Schmiten. Enfin, la statistique des condamnations des mineurs permet de se rendre compte que la situation n'est pas aussi grave que la médiatisation des faits divers le fait croire. Le nombre total de mineurs condamnés à une peine de prison de plus de six mois sans sursis était de 296 individus seulement en 2005 sur 14 106 jugements. Sur ce nombre seulement 3% l'ont été à plus de six mois. Ainsi, si les délits étaient aussi graves que l'on pourrait le présumer en lisant les journaux, il y aurait bien plus de mineurs condamnés à des peines lourdes. Dans le même ordre d'idées, ces 296 individus ne représentent que 0,3% des 950 000 mineurs vivant en Suisse. On l'aura compris, le débat est biaisé et nécessite une remise à plat que permettra peut-être le nouveau modèle de statistique policière à partir de 2010.

20 A l'examen de la statistique policière suisse de la criminalité, seule source d'information permettant une étude sur plus de dix ans, la part des étrangers dénoncés pour avoir commis un délit en Suisse était de 49,4% en 2006, soit le minimum jamais atteint depuis dix ans, le maximum ayant culminé en 2003 avec 55,3%. Parallèlement, la criminalité est en net recul depuis 1997. Alors que cette année-là, le taux d'infractions était de 47,6 pour 1000 habitants, il a diminué à 38,4 pour 1000 habitants en 2006. Et pourtant l'anxiété de la population face à la délinquance ne cesse de croître, de même que le lien de causalité entre criminalité et délinquants étrangers. Pourquoi un tel fossé s'est-il creusé ces dernières années entre la perception de la criminalité et l'évolution de la réalité criminelle ou, plus précisément, l'approximation statistique de cette évolution? Une grande partie de la réponse se trouve sans doute possible dans le contenu de l'information diffusée aux citoyens par les médias, vecteur quasi monopolistique dans ce domaine. En effet, c'est par les médias que les gens puisent l'essentiel de la matière première leur permettant de se faire une représentation de la délinquance.